

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	40
Représentés	3
Absent	0

Votes	
Pour	33
Contre	0
Abstention	10
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2026

Le mardi 07 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 01 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POU DY, Monsieur Katiana RENE, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Monsieur Billy SOMSOUK, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté-e-s :

Madame Delphine ROQUES pouvoir à Madame Bénédicte HACHE
Madame Hacès SASU pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Madame Zahia TAZAMOUCTH pouvoir à Monsieur Robin ALBERT

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉ.E.S AU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ ET LEURS
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ANNEXES**

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉ.E.S AU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ ET LEURS
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ANNEXES**

Monsieur le Maire fait connaître qu'à la suite des élections municipales du 22 mars 2026 et en vertu des articles L. 5211-7 et L. 5212-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'article 6 des statuts dudit syndicat, il appartient au Conseil Municipal de désigner à la majorité absolue des voix, deux délégué·e·s titulaires et un·e délégué·e suppléant·e au Comité du Syndicat Intercommunal pour les établissements scolaires du second degré et leurs équipements sportifs annexes.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Tonino PANETTA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-7 et L. 5212-6 et suivants

Vu les statuts du Syndicat intercommunal pour les établissements scolaires du second degré et leurs équipements annexes, et plus particulièrement l'article 6,

Considérant que la commune est membre du syndicat de communes,

DELIBERE

ARTICLE 1 : **Procède**, à la majorité absolue des voix, à l'élection de deux délégué·e·s titulaires et d'un·e délégué·e suppléant·e au Comité du Syndicat Intercommunal pour les établissements scolaires du second degré et leurs équipements sportifs annexes.

Sont élus :

M. Henrique MARQUES	délégué titulaire
M. Julien BOURVEN	délégué titulaire
Mme Bénédicte HACHE	déléguée suppléante

au comité du Syndicat Intercommunal pour les établissements scolaires du second degré et leurs équipements sportifs annexes.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 07 avril 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 09/04/2026

Acte Excéutoire sous référence :

094-219400223-20260407-DEL26048H1-DE